

CONTRAT 1248
N/REF : 8/12/2024 0H25 C:001042 I:07049
V/REF : Contrat N°001248 du 27/11/2023

OGEC DE LA SALLE

**67, BOULEVARD KELLERMANN
BP 3884
53030 LAVAL CEDEX 9**

IMMEUBLE : COLLEGE DE LA SALLE
67 BD KELLERMANN
53000 LAVAL

Rennes, le 17 Février 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : BAC A GRAISSE - MR AFARSSAD 06 69 66 19 68
MOTIF : REDEVANCE CONTRACTUELLE
Donneur d'ordre : M. AFARSSAD

MISE EN PLACE DU MATERIEL ET DU VEHICULE
ENTRETIEN DU 05/02/2025
- 1 BAC A GRAISSE DE 1 M3 A L'EXTERIEUR
- 1 RESEAU EAUX USEES
- 1 RESEAU EAUX PLUVIALES

3 FOIS/AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS GRAISSEUX : 31,32 EUROS HT / M3(S) POUR 2023

FACTURATION : :
la redevance sera facturée par mointié 3 fois l'an a l'issue de chaque
intervention et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{I_{CHTrev-TS1'}}{I_{CHTrev-TS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat



**Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365**

FACTURE N° 5020344

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de dernière révision des prix : 1/12/2024

Prix de base du contrat	:	576,75
-------------------------	---	--------

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 07/2023	Valeur	: 136,0
	Mois de l'indice de révision	: 09/2024	Valeur	: 141,4

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U.	HT
1/ 3	Entretien de bac(s) a graisse	3/AN	596,22	198,74
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT
1,00	M3 de déchets traités		32,38	32,38
	TOTAL H.T.			231,12
	T.V.A. a 20,00%			46,22
	TOTAL T.T.C.En EURO			277,34

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.